

20210607_DL_22

OBJET : Charte de la Base
Adresse Locale – un
engagement pour l'éligibilité
à la fibre optique

Date de convocation :

31 mai 2021

Date de séance :

7 juin 2021

Date d'affichage :

28 juin 2021

Membres en exercice : 46

Membres présents : 16

Membres votants : 29

*Séance en présentiel et
visioconférence*

*Règles de fonctionnement selon
l'ordonnance du 1^{er} avril 2020
et sa prolongation au 30
septembre 2021 par la loi
n°2021-689 du 31 mai 2021*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30

et de 14h00 à 17h30

L'an deux mille vingt et un, le 7 juin à 1
convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : BLONDELLE Jean-Marie, BODIOU Thierry, DEBEUGNY François,
DECLÉ Paul-Éric, DELETRE Margaux, DEMARCY Denis, FOURNIER Jean-Michel,
GORRIEZ Jean, LEBRUN Christian, LEFEBVRE Julien, MAROTTE Philippe, MASSET
Jacques, PARSIS Laurent, PAYEN Dominique, ROY Mathilde.

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

Pouvoirs : Olivier JARDE à Margaux DELETRE
James HECQUET à François DEBEUGNY
Jean-Luc WALIGORA à Julien LEFEBVRE
Anna-Maria LEMAIRE à Jean-Michel FOURNIER
Patricia POUPART à Laurent PARSIS
Fabrice FRION à Denis DEMARCY
Joël BEAUMONT à Philippe MAROTTE
Isabelle DE WAZIERS à Jean-Marie BLONDELLE
Jean-Philippe DELFOSSE à Jean-Dominique PAYEN
Stéphane DECAEUX à Philippe VARLET
Jacky THUEUX à Jean GORRIEZ
Arnaud DE MONCLIN à Jacques MASSET
Alain GEST à Paul-Eric DECLÉ

L'accélération des demandes de raccordement final FTTH sur le Réseau d'Initiative Publique de Somme Numérique a identifié la problématique de l'adressage comme levier important pour faciliter l'éligibilité de tous les locaux. En effet, chaque bâtiment identifié dans la Base Adresses Nationale bénéficie d'un code Hexaclé, seul identifiant valide pour les grands opérateurs lors de la souscription du service.

Dans ce contexte, le syndicat mixte Somme Numérique s'est engagé dans une démarche d'accompagnement des communes pour les aider à compléter leur Base Adresse Locale, notamment sous la forme d'un guide pratique diffusé à toutes les mairies et sous la forme de réunions en ligne en partenariat avec l'Association des Maires de la Somme.

Monsieur le Président propose au Comité syndical de formaliser cet engagement en validant la Charte de la Base Adresse Locale qui vise à fédérer le plus grand nombre d'acteurs qui ont en commun d'utiliser et de promouvoir les Bases Adresses Locales à travers plusieurs actions dédiées. La présente Charte identifie notamment les principes suivants :

- La commune est la seule autorité compétente sur l'adresse à travers sa Base Adresse Locale ;
- Somme Numérique accompagne les communes pour leur permettre de compléter leur Base Adresse Locale, la mettre à jour régulièrement et la transmettre à la Base Adresse Nationale ;

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la Charte de la Base Adresse Locale comme engagement du syndicat mixte Somme Numérique pour accompagner les communes dans la démarche d'administrer leur Base Adresse Locale, ce qui permet de faciliter l'éligibilité à la fibre optique pour tous les locaux raccordables de son périmètre de compétence.

HABILITE le président à signer la présente Charte et tout document s'y rapportant..